

**SOCIETE NATIONALE DES
CHEMINS DE FER BELGES**



SPECIFICATION TECHNIQUE

A - 01

**ACIER D'USAGE COURANT POUR LA
CONSTRUCTION METALLIQUE**

Gestion de version

Version	Date	Modifications
01	01/1996	version initiale
02	02/2014	modification au §2.3 et §2.4

TABLE DES MATIERES

1. Généralités.....	2
2. Précisions sur l'EN 10025-2	2
2.1. Désignation des aciers.....	2
2.2. Dimensions et tolérances (article 7.7)	2
2.3. Etat de surface (article 7.5).....	3
2.4. Document de contrôle (article 8.2)	3
2.5. Exigences complémentaires (article 13)	3

1. Généralités

La présente spécification technique régit les conditions techniques de livraison

- des produits laminés à chaud en aciers de construction non alliés (EN 10025-2 + AC 2005)
- des produits laminés à froid (EN 10130 et 10131)
- des profils creux finis à chaud (EN 10210-1) et à froid (EN 10219-1)

La norme EN 10025-2, 1ère édition - janv. 2005 +AC 2005 est d'application moyennant les précisions établies dans ce document.

Si des essais aux ultrasons sont prévus, les EN 10160, 10306 et 10308 sont d'application suivant le cas.

Pour des produits plats en acier de caractéristiques garanties dans le sens de l'épaisseur, l' EN 10164 est d'application.

Pour des aciers de construction à résistance améliorée à la corrosion atmosphérique, l'EN 10025-5 est d'application.

Pour des aciers de construction soudables de qualité spéciale, les EN 10025-3 et 10025-4 sont d'application.

2. Précisions sur l'EN 10025-2

2.1. Désignation des aciers

On appliquera la désignation de la NBN EN 10025-2. Le tableau de l'annexe A de cette norme sera utilisé pour les conversions des différentes qualités.

2.2. Dimensions et tolérances (article 7.7)

Les EN mentionnées dans ce § sont à respecter suivant le type de profilés ou de produits commandés.

L'EN 10029 de 1991 est complétée par:

- tolérances sur l'épaisseur: classe A;
- tolérances sur largeur: si le fournisseur a obtenu l'accord pour fournir des tôles à rives brutes, les tolérances reprises dans le tableau 2 restent d'application;
- tolérances sur planéité: les tolérances spéciales reprises au tableau 5 sont d'application; les tolérances pour l'acier L sont également d'application pour l'acier H.

Les normes suivantes sont également d'application:

- Ronds étirés tol h 11: norme DIN 668
- Ronds étirés tol h 9: norme DIN 668
- Profils creux finis à chaud : EN 10210-2
- Profils creux finis à froid : EN 10219-2

2.3. Etat de surface (article 7.5)

2.3.1 Tôles et larges plats (7.5.2)

Le niveau A est à respecter

2.3.2 Profilés (7.5.3)

La classe C, sous-classe 1 est à respecter

2.3.3 Profils creux

La EN 10163-3, niveau C1 est à respecter

2.4. Document de contrôle (article 8.2)

Les nuances S 235 et celles de qualité supérieure seront fournies avec certificat de réception 3.1 suivant EN 10204, émis par coulée et par dimensions de produits.

La SNCB se réserve le droit de contrôler les valeurs mentionnées par le moyen qu'elle juge approprié et de facturer les frais de ce contrôle, en cas de valeurs omises ou entraînant le rebut.

2.5. Exigences complémentaires (article 13)

- 3 Les caractéristiques d'énergie de rupture en flexion par choc pour la qualité JR ne doivent pas être vérifiées par un essai.
- 10 Le marquage se fera par une étiquette adhésive durable si la livraison n'est pas ligaturée. Si la livraison est ligaturée, voir §11.3 de l'EN 10025-1.
- 19a L'état N (normalisé), s'il est requis, sera précisé dans la dénomination de l'article.
- 20 Si la commande prévoit un acier au cuivre, la teneur en cuivre doit être comprise entre 0,25 % et 0,40 %.
- 24 La vérification des caractéristiques mécaniques pour la qualité JR et pour les nuances E295, E335 et E360 doit être effectuée par coulée.